Région îledeFrance | Portail régional des Lycées

RÉGION ÎLE-DE-FRANCE · LYCÉES FRANCILIENS

Le Portail régional des Lycées pour la maintenance de vos établissements

Accords-cadres sur centrale d'achat régionale – Webinaire n°3

Maintenance des systèmes d'extinction incendie & des installations de courant fort

oteis
GREEN & DIGITAL ENGINEERING

CONTEXTE

La Région met à disposition des lycées 12 accords-cadres sur centrale d'achat pour les contrôles techniques obligatoires (CTO) et contrats d'entretien (CEO/CEN). Ils seront accessibles depuis le **Portail régional des lycées**.

Aujourd'hui

- Chaque établissement désigne ses propres prestataires.
- Des pratiques et des coûts très variables d'un lycée à l'autre.
- Peu de visibilité sur les interventions.
- Une charge administrative lourde, assumée par chaque lycée individuellement.
- Une traçabilité limitée en cas de contrôle ou de litige.

A partir de fin 2026

Le Portail régional des Lycées

- Des prestations déjà mises en concurrence et contractualisées en amont par la Région (accords-cadres).
- Procédures simplifiées pour la commande.
- Planning et rapports de maintenance centralisés et accessibles via le futur Portail.
- Réserves réglementaires suivies au même endroit.
- Un point d'entrée unique, une mémoire partagée de toutes les prestations.

C'est ce dispositif que nous vous présentons aujourd'hui : la centrale d'achat régionale et les accords-cadres.

Portail régional des Lycées

Cette vignette signale, tout au long de la présentation, les items accessibles directement sur le Portail régional des Lycées.

12 ACCORDS-CADRES

12 accords-cadres couvrent l'ensemble de vos besoins de maintenance. **Chacun sera présenté lors d'un webinaire dédié à compter de la rentrée 2026.**

01 CTO *Disponible*	**02** SSI	**03** Extinction incendie	**04** Courants forts	**05** Courants faibles	**06** Levage
07 Fermetures auto.	**08** Toitures	**09** Assainissement	**10** Equipements sportifs	**11** Espaces verts & extérieurs	**12** Petits travaux multi-tech.

LE CONTENU TYPE D'UN ACCORD-CADRE

Maintenance préventive
Contrôles périodiques, entretien programmé, anticipation des défaillances

Maintenance corrective
Diagnostic des pannes, dépannage et remise en service

Prestations communes
Urgences 24/7 (≤ 2 h), formations, accompagnement contrôles & commissions

3 DOCUMENTS CONTRACTUELS

CCTP	**Clauses techniques** : description & modalités des prestations
CCAP	**Clauses administratives** : commande, prix, délais, pénalités
BPU	**Bordereau de prix unitaires** : coûts détaillés (propre à chaque secteur)

L'outil MonSupport à disposition pour l'accompagnement à l'utilisation des accords-cadres

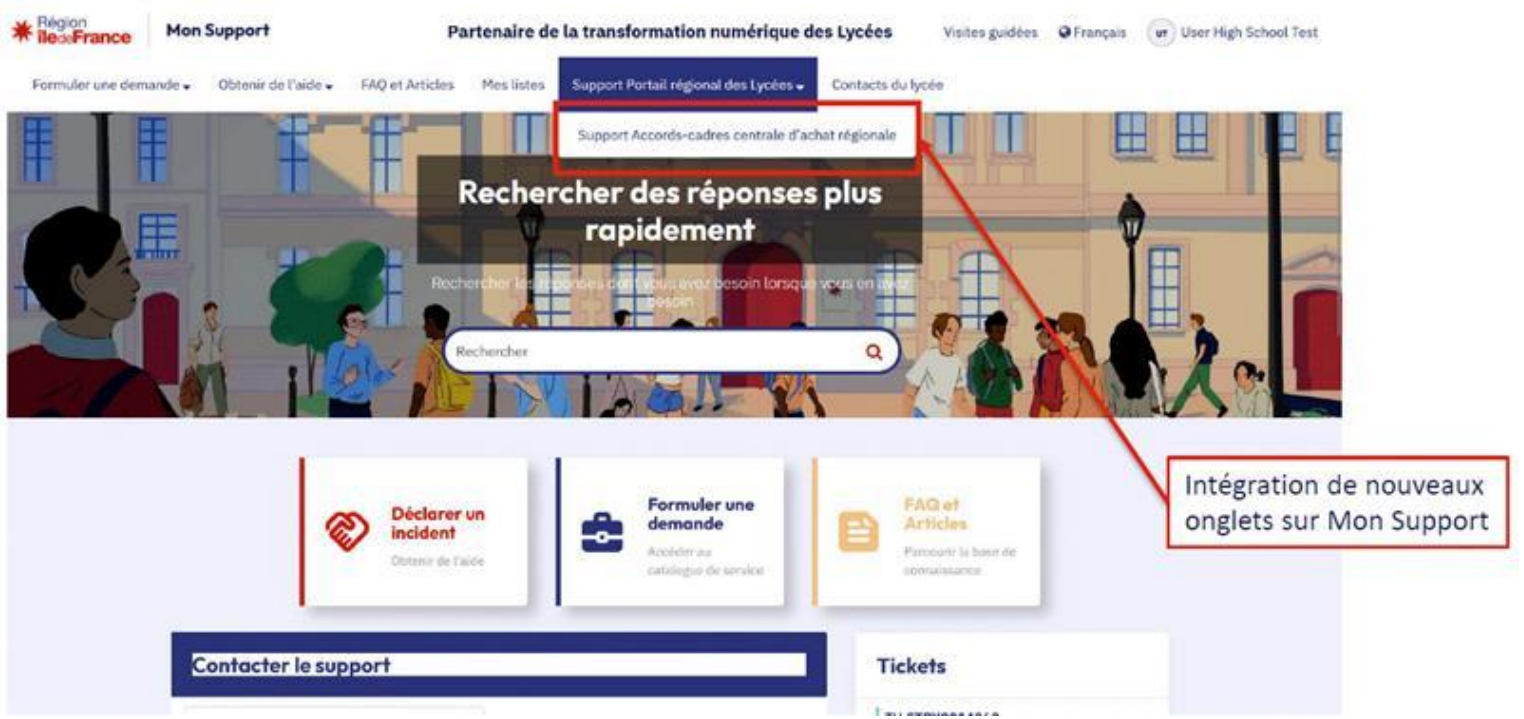

LE PORTAIL REGIONAL DES LYCEES, facilitation du pilotage

Le Portail régional des lycées
Toutes les étapes des prestations s'y déroulent, s'y suivent et s'y archivent — pour l'établissement comme pour le titulaire.

Demandes de devis

L'établissement émet ses demandes (préventif & correctif) ; le titulaire les réceptionne directement.

Elaboration du devis

Le titulaire y dépose ses devis en cohérence avec le BPU ; l'établissement les vérifie et les valide.

Plan de maintenance & calendrier annuel

Le portail compile et tient à jour le calendrier des opérations par équipement et par accord-cadre : périodicités réglementaires, échéances et rappels automatiques avant chaque intervention.

Rapports d'intervention

Dépôt selon les délais et règles de nommage du CCTP, puis archivage centralisé.

Inventaire des équipements

Fichier exploitable tenu à jour par le titulaire après chaque intervention.

Documents & traçabilité

Attestations de levée de réserves, plan de prévention, bordereaux de suivi des déchets.

Portail régional des Lycées

LA CENTRALE D'ACHAT DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Notre mission : Créée en 2019 par la Région Île-de-France, la centrale d'achat est née de la volonté de mutualiser les achats publics afin de simplifier les procédures, sécuriser les marchés et permettre aux acteurs publics franciliens de bénéficier de conditions d'achat optimisées

OBJECTIF DE LA DEMARCHE

- **Gagner du temps**
- **Sécuriser les achats**
- **Simplifier les démarches**
- **Offres larges et variées**
- **Accompagnement**
- **Prix d'achat de la Région**

La centrale d'achat en quelques chiffres

- ***Créée en 2019***
- ***Plus de 1 000 adhérents***
- ***30 marchés actifs***
- ***60 fournisseurs***
- ***Lycées adhérents : 434 sur 477***

Quelques exemples de marchés :

Plateaux de self

- ✓ *Mobilier scolaire*
- ✓ *Solution d'impression*
- ✓ *Papeterie*
- ✓ *Depuis le 01/09/2026 : accord-cadre contrôles techniques obligatoires*
  - *Lot 1 (77, 93, 91, 94) : https://centraleachat.smartidf.services/coin-des-adherents/produit-centraleachat/146*
  - *Lot 2 (75, 95, 78, 92) : https://centraleachat.smartidf.services/coin-des-adherents/produit-centraleachat/147*

Région îledeFrance | Portail régional des Lycées

I. MAINTENANCE DES MOYENS D'EXTINCTION INCENDIE

oteis
GREEN & DIGITAL ENGINEERING

1. OBJET ET PERIMETRE DE L'ACCORD CADRE

DÉFINITION

L'accord-cadre permet de confier à une entreprise de maintenance **certifiée** le contrôle et la maintenance obligatoires des **moyens d'extinction incendie** des lycées adhérents.

QUE COUVRE L'ACCORD-CADRE ?

- Maintenance préventive réglementaire et corrective
- Levée des réserves réglementaires
- Les interventions d'urgence sur les RIA
- La réalisation et mise à jour des plans d'évacuation et d'intervention
- La formation à la manipulation des extincteurs

À retenir — la maintenance des moyens d'extinction incendie est une obligation réglementaire pour les ERP : elle garantit le bon fonctionnement des systèmes qui protègent les personnes en cas d'incendie

3. LA MAINTENANCE PREVENTIVE REGLEMENTAIRE

Postes 1 à 6 du BPU

Portail régional des Lycées

N° POSTE BPU	PRESTATIONS CONCERNEES	PÉRIODICITÉ
01	**Maintenance des extincteurs** Vérification de la visibilité, de l'accessibilité, de la pression et de l'état général des appareils. Remplacement des pièces ou de l'agent extincteur défectueux, et révision complète en atelier.	Annuelle / Quinquennale
02	**Maintenance des RIA (robinets d'incendie armés)** Vérification de la présence et du bon fonctionnement de l'ensemble du matériel (tuyau, lance, vannes, pompe). Essais en eau, contrôle de l'absence de fuites et de corrosion, nettoyage et remplacement des joints et tuyaux usés.	Trimestrielle / Annuelle / Quinquennale / Décennale
03	**Maintenance des colonnes sèches** Vérification de l'intégrité et de l'accessibilité de l'installation. Essai sous pression pour contrôler l'étanchéité, et mesure du débit délivré.	Annuelle / Quinquennale
04	**Maintenance des bouches et poteaux incendie** Contrôle de l'état général et de l'accessibilité. Mesure de la pression et du débit d'eau disponibles.	Annuelle
05	**Maintenance des Systèmes d'extinction automatique à gaz** Test de la chaîne de déclenchement (détection, alarme, temporisation, vannes) sans décharge, et contrôle de l'étanchéité du local protégé. Pour les friteuses, s'y ajoutent le contrôle de l'agent extincteur, le nettoyage des buses et le test des capteurs.	Annuelle
06	**Maintenance des couvertures anti-feu et bacs à sable** Contrôle de l'intégrité et de la maniabilité des couvertures anti-feu. Pour les bacs à sable, vérification de l'état du bac, de la quantité et de la propreté du sable, et de la présence du seau et de la pelle.	Annuelle

3. LA MAINTENANCE PREVENTIVE REGLEMENTAIRE

Postes 1 à 6 du BPU

Portail régional des Lycées

A noter :

- Les extincteurs de + de 10 ans sont systématiquement remplacés (devis anticipé par le mainteneur)
- Les opérations de maintenance préventive des extincteurs et des RIA sont mutualisées dans la mesure du possible afin d'optimiser les interventions.
- Toute petite fourniture et consommable dont le prix unitaire est inférieur à 50 € HT est inclus dans le coût des prestations indiquées dans le BPU (non valable pour des équipements non couverts par un poste de maintenance préventive)

4. LA MAINTENANCE CORRECTIVE

Postes 8 à 11 du BPU

Portail régional des Lycées

N° POSTE BPU	INTITULE DU POSTE	EXEMPLES D'INTERVENTIONS CORRECTIVES CADRÉES AU BPU
08	MAINTENANCE CORRECTIVE EXTINCTEURS	• remplacement à neuf, recharge après utilisation, remplacement du manomètre, mise à jour de la signalétique, pose de coffrets de protection
09	MAINTENANCE CORRECTIVE COLONNES SECHES	• Remplacement des bouchons, raccords, vannes, joints et brides. Détartrage de la canalisation, reprise des fixations, remise en état du raccord pompiers et de la signalisation.
10	MAINTENANCE CORRECTIVE POTEAUX ET BOUCHES INCENDIES	• Remplacement du clapet, du couvercle ou du raccord. Déblocage de la vanne, réfection du socle, nettoyage du coffre et remise en conformité de la signalisation.
11	MAINTENANCE CORRECTIVE COUVERTURES ANTI-FEU, BACS A SABLE ET ACCESSOIRES	• Fourniture ou remplacement des couvertures anti-feu, bacs à sable et accessoires. Mise à jour des plans d'intervention et d'évacuation.

5. MODALITES D'EXECUTION

INITIALISATION
Phase devis

3 sem.

Devis préventif
Remise du devis de maintenance préventive, visite de recensement incluse (à compter de la demande), remise de l'inventaire et du planning d'intervention.

5 j ouvrés

Devis correctif
Remise du devis d'intervention corrective après la demande.

Ces délais courent à compter de la réception de la demande de devis.

EXÉCUTION PRÉVENTIF
Maintenance planifiée

J – 15

Confirmation du RDV
Auprès du secrétaire général, avant la visite.

Jour J

Intervention
Réalisation de la maintenance préventive sur site.

2 sem.

Rapport
Transmission du rapport de maintenance préventive **et de l'inventaire à jour des équipements**

EXÉCUTION CORRECTIF
Réparation & urgence

Selon BC

Intervention
Dans le délai indiqué au bon de commande.

2 j ouvrés

Rapport
Transmission du rapport d'intervention.

2 h

Astreinte / urgence (RIA uniquement)
Mobilisation 24 h/24, 365 j/an· remise en état définitive sous 5 j.

À chaque étape, l'accord-cadre impose au titulaire un délai précis - chacun assorti d'une pénalité en miroir au CCAP.

6. TRAITEMENT DES RESERVES REGLEMENTAIRES

Le prestataire est tenu de lever toutes les réserves relevant de son périmètre, identifiées dans les rapports de contrôle réglementaire des **moyens de secours** transmis par l'adhérent (accord-cadre CTO). Ces rapports sont établis par un bureau de contrôle agréé. Le processus de traitement suit les étapes suivantes :

Portail régional des Lycées

1 — Transmission du rapport

L'adhérent transmet au prestataire le rapport de contrôle réglementaire établi par le bureau de contrôle (accord-cadre CTO)

Portail régional des Lycées

2 — Commande de l'intervention

Les travaux de levée de réserves sont commandés **comme toute intervention de maintenance corrective.**

3 — Levée des réserves

Le prestataire traite les réserves relevant de son périmètre dans les délais impartis.

Portail régional des Lycées

4 — Attestation de levée

Une fois toutes les réserves traitées, le prestataire rédige et transmet l'attestation de levée de réserves.

1 mois

Réserves critiques

Délai compté à partir de la réception du rapport jusqu'à transmission de l'attestation de levée.

3 mois

Autres réserves

Délai compté à partir de la réception du rapport jusqu'à transmission de l'attestation de levée.

✅ L'attestation précise pour chaque réserve : **date de levée effective** et **référence du rapport**. Les réserves non traitées sont listées avec justification. Elle est transmise par mail à l'adhérent et déposée sur le Portail régional des Lycées.

7. LES INTERVENTIONS D'URGENCE

Postes 7.3 et 7.4 du BPU

🔔 Quand faire appel à l'intervention d'urgence ?

Lorsqu'un équipement est en panne ou présente un dysfonctionnement ne pouvant attendre les délais habituels de la maintenance corrective et compromettant la sécurité du bâtiment ou de ses occupants. Les interventions d'urgence sont valables **uniquement** sur des **Robinets d'Incendie Armés** (RIA).

💡 Exemple de situations justifiant le recours à une intervention d'urgence : rupture d'un tuyau, d'un raccord ou d'une vanne, avec un risque de dégât des eaux.

📞 Comment déclencher ?

1. Appeler le numéro d'appel unique (gratuit ou tarification locale)
2. Envoyer un mail au Titulaire pour traçabilité
3. Mobilisation de l'intervenant sous 2h
4. Recevoir le mail de clôture du titulaire à l'issue de l'intervention

⏱️ Délais garantis

2h	2h	5j
Mobilisation sur site	**Remise en état provisoire**	**Remise en état définitif**
	après arrivée sur site	à compter de l'appel

💶 **Facturation :**

- Intervention sous 2h facturée selon le BPU avec application du coefficient majorateur + le titulaire joint à sa facture le justificatif de demande ainsi qu'une copie du mail de clôture via le Portail régional des Lycées.
- Commande complémentaire pour la remise en état définitive.

8. PRESTATIONS A LA DEMANDE

Postes 7.5 et 11.5 à 11.8 du BPU

Le présent accord cadre intègre également des prestations réalisées à la demande de l'établissement, couvrant la formation à la manipulation des équipements d'extinction incendie et la mise à jour des plans d'évacuation.

Formation à la manipulation des équipements d'extinction incendie

- Formation théorique et pratique d'une demi-journée pour un groupe de 10 participants maximum
- Sensibilisation aux risques d'incendie et aux règles de sécurité associées
- Identification et utilisation des équipements d'extinction (extincteurs, RIA, couvertures anti-feu…)
- Mise en œuvre des techniques d'extinction adaptées à chaque type de feu
- Application des procédures d'alerte et d'évacuation

Mise à jour des plans d'évacuation et d'intervention

- Visite des locaux et vérification de l'implantation réelle des circulations, issues de secours, locaux à risques et équipements de protection incendie
- Modification ou création des plans lorsque nécessaire
- Pose des plans sur support inaltérable en remplacement des plans existants
- Fourniture des plans au format numérique (PDF ou modifiable)

9. LE BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

Le BPU (annexe n°1 à l'acte d'engagement) fixe les prix unitaires de toutes les prestations, répartis en trois familles, avec des règles précises de déplacement et de coefficients.

MAINTENANCE PRÉVENTIVE

Postes 1 → 6

Déplacement et équipements de contrôle inclus dans le prix.

MAINTENANCE CORRECTIVE

Postes 8 → 11

Déplacement facturé séparément selon forfait 7.1

FORFAITS & PRIX SPÉCIAUX

Postes 7 & 12

Déplacement, main d'œuvre technicien/ingénieur, intervention d'urgence, accompagnement CT / commission, formation, achat de matériel.

Unités : forfait, heure, demi-journée et coefficient (%).

EN CONCLUSION

Un dispositif centralisé, des ressources pour vous guider

La maintenance des moyens d'extinction s'appuie sur un portail centralisé et des ressources pédagogiques pour sécuriser l'entretien de vos installations.

À RETENIR

- Obligation réglementaire ERP : maintenance préventive + corrective + urgence 24/7
- Tout est centralisé sur le Portail régional des Lycées (devis, rapports, inventaire).

POUR VOUS ACCOMPAGNER

- Des fiches pratiques détaillent l'essentiel : domaines couverts, modalités d'exécution, traitement des réserves, délais clés et bons réflexes.
- Pour aller plus loin : la fiche « tronc commun », le webinaire d'introduction aux accords-cadres et le guide de maintenance.

VOS QUESTIONS

- MonSupport (ticketing) et une FAQ dédiés répondront à vos questions spécifiques.

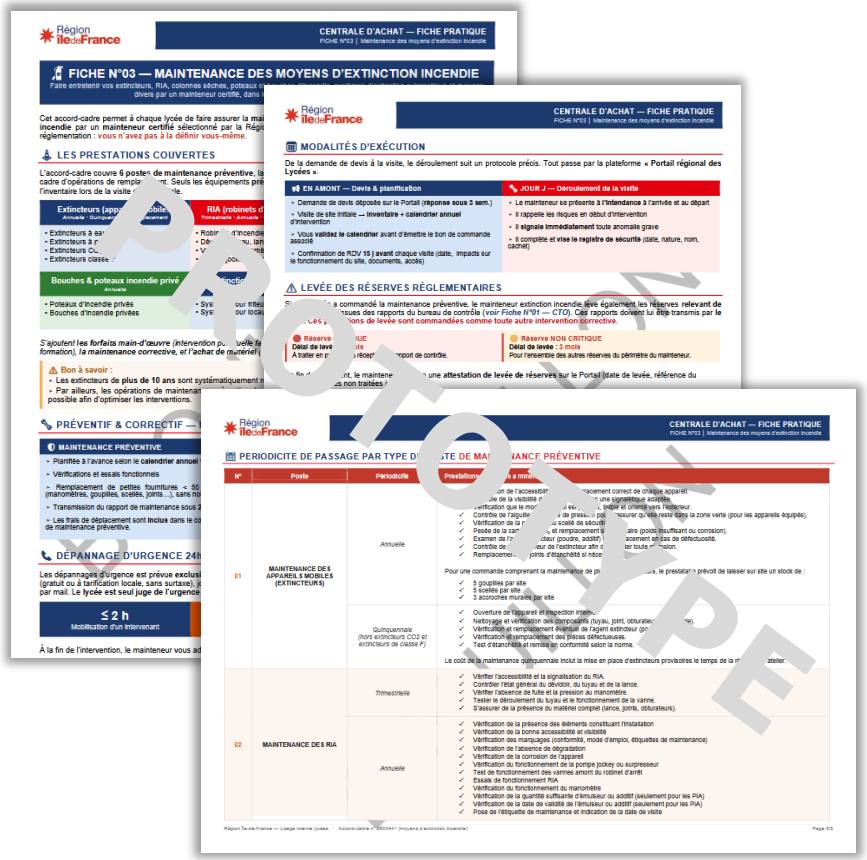

QUESTIONS & REPONSES